



Atelier sur la réouverture des entreprises

Retour au jeu – Sports et loisirs

Dr Brent Moloughney, médecin adjoint en santé publique
27 août 2020

Objet



- Public cible :
 - Exploitants d'établissements de sports et de loisirs (intérieurs et extérieurs)
 - Dirigeants de groupes, d'équipes et d'organismes sportifs et récréatifs
- Discussion sur la prévention et le contrôle des infections et les mesures de contrôle de la COVID-19
- Examen des stratégies en vue d'une réouverture et d'un retour au jeu sécuritaires
- Discussion à propos des différents scénarios et défis propres au secteur

Une économie florissante est bénéfique à la santé publique

La prospérité économique et la solidité des réseaux sociaux sont importantes pour la santé publique.

- Le travail et l'attachement communautaires sont des facteurs déterminants de la santé.
- Le soutien social et un mode de vie actif contribuent à notre bien-être, notre sécurité et notre santé globale.
- La clé pour empêcher ou retarder la transmission de la COVID-19, c'est une réouverture en toute sécurité.



Défis

- C'est le gouvernement provincial qui détermine quelles activités sont permises, quand et comment.
- SPO n'est pas avisée à l'avance de ces décisions.
- Plus d'interactions --> plus de risques de transmission.
- On veut retourner à la « normale », mais la prudence reste de mise pour tous.
- Il n'y a pas de risque zéro. Notre priorité, c'est une réouverture aussi sécuritaire que possible.



Réouverture et vie avec la COVID

**Soyez
COVID
avisé**

#COVIDavisé



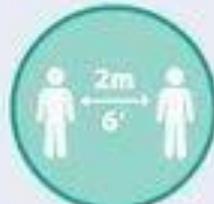
Ayez toujours un masque avec vous



Vérifiez votre état de santé



Isolez-vous si vous êtes malade



Suivez les consignes pour une bonne hygiène des mains

Éliminez les risques en vous tenant à 2 mètres (6 pieds) de distance des autres

Pratiques de base pour la prévention et le contrôle des infections



Ayez toujours un masque
avec vous



Règlement provisoire sur le port obligatoire du masque

Règlement temporaire sur le port du masque obligatoire :
information à l'intention des entreprises et des exploitants

Ottawa | Santé publique
Public Health

Résumé du *Règlement temporaire sur le port du masque obligatoire*



Les personnes doivent porter un masque ou un couvre-visage dans les espaces publics intérieurs.



Le masque* devrait couvrir en toute sécurité le nez, la bouche et le menton sans qu'il y ait d'ouverture.



Un désinfectant à base d'alcool doit être disponible à toutes les entrées et sorties.



Formez vos employés sur la façon de suivre le règlement sur les masques.

*Masque : un masque en tissu ou un masque médical qui peut filtrer les gouttelettes respiratoires.



Mask required
Masque obligatoire
Mascarillas obligatorias
الأقنعة إجبارية
强制戴口罩
ᐅᓇᓴᓴᓴᓴ ᓴᓴᓴᓴᓴᓴᓴᓴᓴᓴ



All persons entering or remaining in these premises must wear a mask that covers the nose, mouth, and chin as required under City of Ottawa By-law 2020-186.

Exemptions include people who cannot wear a mask for medical reasons or children under two years old.

A mask can be cloth (non-medical), disposable or medical.

Content written in Spanish, Arabic, Simple Chinese, Inuktitut.

Toutes les personnes qui entrent ou restent dans ces locaux doivent porter un masque qui couvre le nez, la bouche et le menton, comme l'exige le règlement 2020-186 de la Ville d'Ottawa.

Des exceptions sont prévues pour les enfants de moins de deux ans et les personnes qui ne peuvent pas porter de masque pour des raisons médicales.

Un masque peut être en tissu (non médical), jetable ou médical.

Message principal crit en espagnol, arabe, chinois simplifié et inuktitut.

2020-186

ottawa.ca     **3-1-1**
TTY/ATS 613-580-2401

Exemptions au règlement municipal sur le port du masque

Les personnes suivantes ne doivent pas porter un masque :

- les enfants de moins de deux ans, ou les enfants de moins de cinq ans, en âge chronologique ou développemental, qui refusent de porter un masque et ne peuvent être persuadés de le faire par la personne responsable;
- les personnes atteintes de troubles médicaux, y compris des troubles respiratoires ou cognitifs, ou d'un handicap, qui les empêchent de porter un masque en toute sécurité;
- toute personne qui ne peut pas mettre ou retirer son masque sans aide;
- une personne qui doit retirer temporairement son masque dans l'espace public intérieur pour :
 - » recevoir des services qui exigent le retrait du masque;
 - » s'adonner activement à une activité sportive ou de conditionnement physique, notamment des activités nautiques, y compris des maîtres-nageurs travaillant dans des piscines intérieures;
 - » consommer des aliments ou des boissons;
 - » une urgence ou à fins médicales;
- une personne qui est un employé de l'exploitant d'un espace public intérieur et qui :
 - » se trouve dans une zone des locaux désignée comme étant non accessible au public;
 - » se trouve à l'intérieur ou derrière une barrière physique (p. ex. un écran en verre acrylique).

Certaines personnes sourdes ou malentendantes doivent lire sur les lèvres pour comprendre les messages verbaux, et les masques peuvent créer une barrière. Les employés devraient garder un esprit ouvert lorsqu'ils communiquent avec une personne sourde ou malentendante, particulièrement lorsqu'ils portent un masque, et laisser la personne suggérer sa façon préférée de communiquer.

Dans certains cas, une personne sourde ou malentendante peut demander à un employé de retirer son masque ou son couvre-visage pour parler au client. Nous tenons à rappeler à tous ceux qui enlèvent leur masque ou leur couvre-visage de suivre les procédures de manipulation sécuritaire et de garder une distance de deux mètres (six pieds) des autres.

VEUILLEZ NOTER – Personne ne devrait :

faire l'objet d'une demande de présentation de preuve d'exemption;

se voir refuser l'accès à un espace public intérieur si cette personne ne peut pas porter un masque.

Masques – Exemptions

Qui	Port du masque	Exemptions
Athlètes	<ul style="list-style-type: none">• Durant les pratiques, au moment de recevoir des instructions• Autour du terrain / pas de participation active au jeu	<ul style="list-style-type: none">• Participent activement à la partie
Entraîneurs	<ul style="list-style-type: none">• En tout temps dans les installations intérieures• Lorsqu'à moins de 2 mètres de distance des autres dans les installations extérieures	<ul style="list-style-type: none">• Lorsqu'à plus de 2 mètres de distance des autres dans les installations extérieures
Arbitres	<ul style="list-style-type: none">• Recommandé lors des parties, si possible• Prendre en considération le niveau d'activité des arbitres et leur proximité entre eux et avec les joueurs, selon le sport ou l'activité• Pas d'arbitrage actif	<ul style="list-style-type: none">• Lorsqu'ils arbitrent activement une partie
Spectateurs	<ul style="list-style-type: none">• En tout temps dans les installations intérieures• Lorsqu'à moins de 2 mètres de distance des autres dans les installations extérieures	<ul style="list-style-type: none">• Lorsqu'à plus de 2 mètres de distance des autres dans les installations extérieures
Visiteurs et participants	<ul style="list-style-type: none">• En entrant dans les installations et dans les aires communes• Recommandé lors des activités, si possible	<ul style="list-style-type: none">• Lorsque nécessaire au moment de participer activement à des activités sportives et physiques

Pratiques de base pour la prévention et le contrôle des infections



lavez-vous si vous êtes
malade

Dépistage de la COVID-19

Assurez-vous que tous les employés, entraîneurs, bénévoles et participants sont en santé et en état de jouer

- Les personnes présentant des symptômes de la COVID-19 ne peuvent participer à aucune activité.
- Tous doivent remplir un questionnaire d'évaluation de la santé avant chaque quart de travail ou activité.
 - Dépistage actif des employés, entraîneurs, bénévoles et participants.
- Si des employés ou bénévoles développent des symptômes au travail, ils doivent en avertir leur superviseur et retourner à la maison. Référez-les à la page Web de SPO pour qu'ils prennent connaissance des dernières recommandations quant à la marche à suivre.

ARRÊT COVID-19
Veuillez répondre aux questions suivantes avant de commencer à travailler aujourd'hui

Nom : _____
Date : _____ Heure : _____

Présentez-vous l'un de ces nouveaux symptômes ou une aggravation de ceux-ci?

Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	 Fièvre / frissons	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	 Toux	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	 Essoufflement / difficulté à respirer	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	 Mal de gorge / Difficulté à avaler
Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	 Écoulement nasal (sans lien avec les allergies saisonnières)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	 Perte du sens du goût ou de l'odorat	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	 Malaise / mal de tête / fatigue inexplicable et douleurs musculaires	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	 Nausée / vomissement / diarrhée / douleur abdominale

 **Oui**
Non **Au cours des 14 derniers jours**, avez-vous été en contact physique proche avec une personne qui :
- avait une maladie respiratoire (présentait une nouvelle toux ou une aggravation de la toux, de la fièvre ou des difficultés respiratoires)?
- est revenue d'un séjour à l'extérieur du Canada au cours des derniers 14 jours?
- était un cas confirmé ou présumé de la COVID-19?

 **Oui**
Non **Au cours des 14 derniers jours**, avez-vous voyagé à l'extérieur du Canada?

 Si vous avez répondu **OUI** à l'une de ces questions, **veuillez rentrer à la maison ou y rester, puis vous isoler**. Rendez-vous sur SantePubliqueOttawa.ca/CliniqueCOVID pour en savoir plus sur le dépistage.
Si vous ne vous sentez pas bien, appelez votre fournisseur de soins de santé ou encore Télésanté Ontario au 1-866-797-0000 pour parler à une infirmière autorisée.

Adapté avec permission de Toronto Public Health 17/06/2020

SantePubliqueOttawa.ca/CoronavirusFR 

Dépistage passif – Clients

Ottawa | Public Health
Santé publique



STOP!

If you think you may have been exposed to COVID-19,
do not enter this facility.

If you have any symptoms such as a fever and/or cough or difficulty breathing;
or
If you have travelled outside of Canada in the last 14 days;
or
You have been in contact with someone who:

- Has tested positive for COVID-19;
- Is suspected to have COVID-19;
- Has a fever, cough or shortness of breath or other symptoms of COVID-19 that started within 14 days of travel outside of Canada.

do not enter

For all other visitors:

- Wash your hands/ use hand sanitizer before entering
- Proceed to reception for further screening
- Please maintain a 2 meter (six feet) distance from others.

For more information on Covid-19, please visit our website at ottawapublichealth.ca/coronavirus

ARRÊTEZ !

Si vous croyez que vous avez été exposé au COVID-19,
n'entrez pas dans cet établissement.

Si vous présentez l'un des symptômes suivants : fièvre, toux ou difficultés à respirer;
ou
Si vous avez voyagé à l'extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours;
ou
Vous avez été en contact avec quelqu'un qui :

- A reçu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19;
- Est soupçonnée d'avoir la COVID-19;
- A de la fièvre, toussé, est essoufflée ou présente d'autres symptômes de la COVID-19 qui ont commencé dans les 14 jours suivant un voyage à l'extérieur du Canada.

n'entrez pas

Avis à tous les visiteurs :

- Lavez-vous les mains ou utilisez le désinfectant pour les mains
- Rendez-vous à l'accueil pour un dépistage supplémentaire et maintenir une distance d'au moins 2 mètres (six pieds)

Pour plus d'information sur le Covid-19, SVP visitez notre site internet à : santepubliqueottawa.ca/coronavirusFR

ottawa.ca  3-1-1
TTY/ATS 613-580-2401

ARRÊT COVID-19

Veillez répondre aux questions suivantes avant de commencer à travailler aujourd'hui

Nom : _____
Date : _____ Heure : _____

Présentez-vous l'un de ces nouveaux symptômes ou une aggravation de ceux-ci?

Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
	Fièvre / frissons		Toux		Essoufflement / difficulté à respirer		Mal de gorge / Difficulté à avaler
Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
	Écoulement nasal (sans lien avec les allergies saisonnières)		Perte du sens du goût ou de l'odorat		Malaise / mal de tête / fatigue inexpliquée et douleurs musculaires		Nausée / vomissement / diarrhée / douleur abdominale

 **Au cours des 14 derniers jours**, avez-vous été en contact physique proche avec une personne qui :

- avait une maladie respiratoire (présentait une nouvelle toux ou une aggravation de la toux, de la fièvre ou des difficultés respiratoires)?
- est revenue d'un séjour à l'extérieur du Canada au cours des derniers 14 jours?
- était un cas confirmé ou présumé de la COVID-19?

 **Au cours des 14 derniers jours**, avez-vous voyagé à l'extérieur du Canada?

 Si vous avez répondu **OUI** à l'une de ces questions, **veuillez rentrer à la maison ou y rester, puis vous isoler.** Rendez-vous sur SantePubliqueOttawa.ca/CliniqueCOVID pour en savoir plus sur le dépistage.

Si vous ne vous sentez pas bien, appelez votre fournisseur de soins de santé ou encore Télésanté Ontario au 1-866-797-0000 pour parler à une infirmière autorisée.

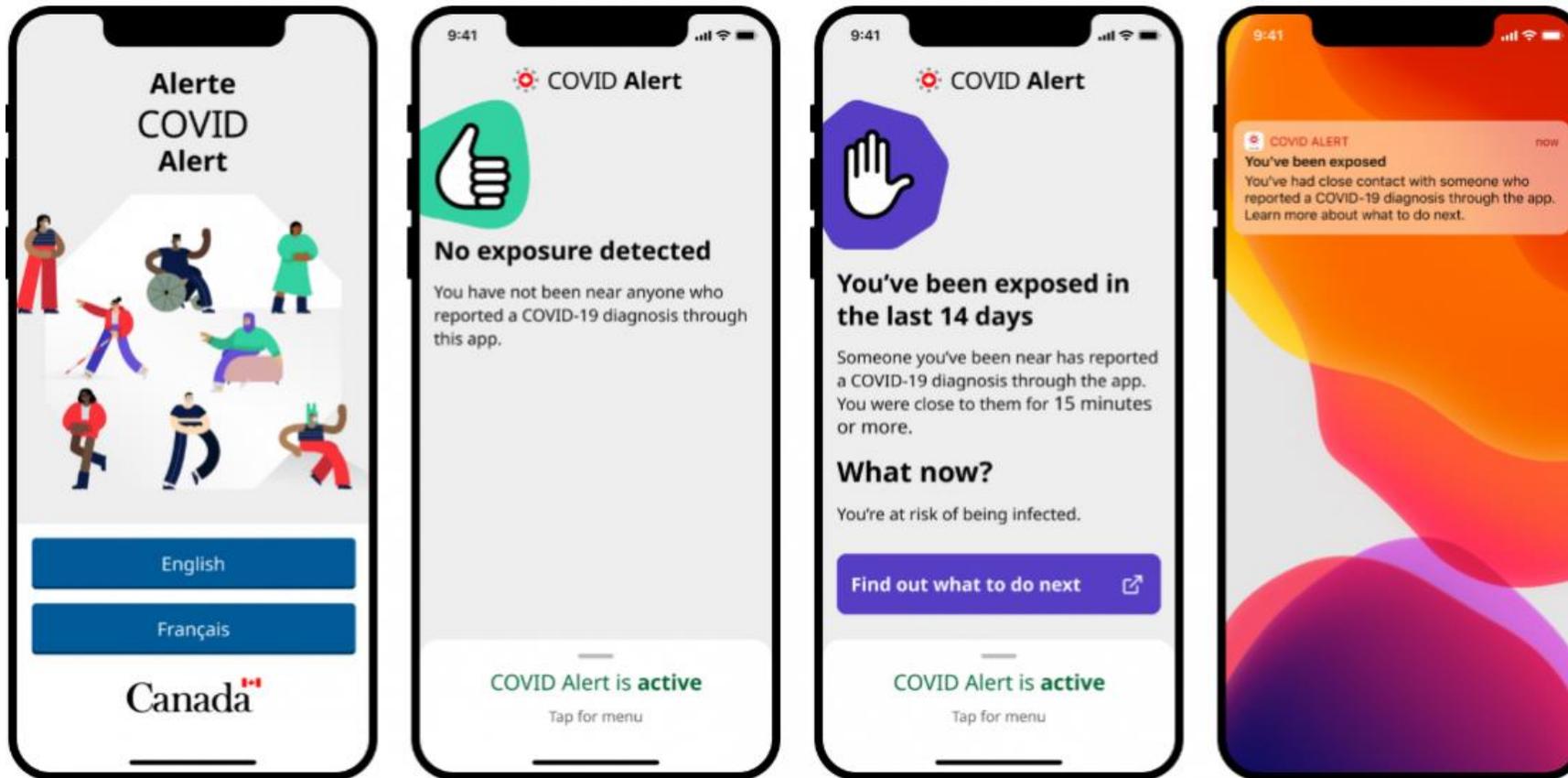
Adapté avec permission de Toronto Public Health 17/06/2020

SantePubliqueOttawa.ca/CoronavirusFR  Santé publique
Public Health

Tenue de dossiers sur le dépistage des contacts

- Il est recommandé de tenir un registre des présences pour toutes les activités et les réservations dans votre établissement.
- Il est recommandé de consigner les quarts de travail (horaire et lieu) des employés et bénévoles.
- Les groupes, associations, clubs et entraîneurs doivent tenir un registre de toutes leurs activités (dates, noms, numéros de téléphone, etc.).

Application mobile Alerte COVID



Pratiques de base pour la prévention et le contrôle des infections



Éliminez les risques en vous tenant à 2 mètres (6 pieds) de distance des autres

Distanciation physique (2 mètres)

Chaque personne qui participe à un sport ou à une activité sportive récréative autre qu'un sport d'équipe dans l'installation **doit maintenir pendant toute la durée de l'activité une distance physique d'au moins deux mètres avec les autres.**

La distanciation physique dans les sports

- Le plan de retour au jeu peut exiger de modifier le sport ou l'activité afin de réduire les contacts.
- Référez-vous aux plans de retour au jeu pour les sports individuels.

Terminologie	Définition
Contact	Aucune distanciation physique, ou distance physique de moins de 2 mètres
Contact prolongé	Contact continu entre les athlètes ou les joueurs Le contact n'est pas nécessairement toujours avec le même joueur ou athlète, mais généralisé pendant la partie, il peut cumuler 15 minutes ou plus.
Contact délibéré	Contact intentionnel ou volontaire entre les joueurs ou les athlètes pendant la partie (p. ex., mise en échec au hockey)

Préparation de l'espace physique

- Organisez les activités et aménagez les installations pour réduire les contacts (p. ex. échelonner les horaires des commodités).
- Aménagez l'espace pour limiter les rassemblements et faciliter la circulation dans les espaces communs.
- Utilisez un **marqueur visible** pour toutes les files d'attente.
- Si possible, installez des **flèches directionnelles**.
- Réorganisez l'équipement et les procédés pour respecter la distanciation physique de 2 mètres.
- Pour les activités à haute intensité, séparez chaque personne d'au moins 2 mètres.
- Envisager d'utiliser des barrières physiques (p. ex. plexiglas) entre les équipements.

Limites lors de rassemblements

- Maximum de 50 personnes à l'intérieur.
- Maximum de 100 personnes à l'extérieur.
- Selon l'espace disponible, la capacité peut être inférieure aux limites de rassemblement.
- Le nombre de spectateurs dépend de leur capacité à respecter la distanciation physique de 2 mètres (sans excéder 50 personnes à l'intérieur et 100 personnes à l'extérieur).

Capacité des installations récréatives

La limite de 50 personnes à l'intérieur s'applique individuellement à chaque pièce, y compris les zones pour les spectateurs.

Les grands espaces (p. ex. les gymnases) peuvent être divisés par des barrières imperméables : chaque zone pourra accueillir 50 personnes.

La limite de 50 personnes ne s'applique pas aux piscines, terrain de tennis, établissements alimentaires et champs de tir.

Assurez-vous que tous peuvent respecter la distanciation physique de 2 mètres.

La capacité de l'espace peut être inférieure à la limite permise.

Déterminer la capacité de l'espace

Qui	Responsabilités
Exploitant d'installations	<p>Vous devez déterminer la capacité actuelle de la pièce ou de l'espace pour pouvoir respecter la distanciation physique minimale de 2 mètres entre chaque personne. Prenez en considération :</p> <ul style="list-style-type: none">• l'équipement, les obstacles, la circulation et les aires communes• les appareils fonctionnels, les travailleurs de soutien
Dirigeants sportifs	<p>Vous devez déterminer la capacité actuelle de vos espaces, afin de respecter et maintenir la distanciation physique avant, durant et après les activités.</p> <p>Prenez en considération les parcs de stationnement, les voies d'accès et de sortie, les vestiaires, les couloirs de piscines, les patinoires, les courts, etc.</p>

La capacité de l'espace peut être inférieure à la limite permise.

Ligues

- Les ligues peuvent se composer d'un maximum de 50 athlètes ou joueurs.
 - Les entraîneurs sont exclus de ce nombre.
- Les organisations de plus de 50 athlètes ou joueurs peuvent être divisées en ligues d'au maximum 50 membres.
- Les ligues peuvent être divisées en équipes égales, selon les exigences du sport.
 - Si une équipe doit être composée de 10 membres, alors une ligue peut être divisée en 5 équipes distinctes.
- Il est préférable de pratiquer les sports et activités physiques et récréatives dans les limites locales.

Sports d'équipes

- En contexte récréatif, pour les sports d'équipe où l'on ne peut respecter la distanciation de 2 mètres, encourager les joueurs à jouer avec les membres de leur ménage ou de leur cercle social.
- Les équipes d'une ligue devraient être créées de façon à réunir les membres d'une famille ou d'un ménage dans la même équipe, ou la même ligue.
- Seules les équipes d'une même ligue peuvent s'opposer dans une compétition intraligue.
 - Par exemple, la ligue A ne pourrait jouer que contre d'autres équipes de ligue A.

Pratiques de base pour la prévention et le contrôle des infections



*Suivez les consignes pour
une bonne hygiène des mains*

Hygiène des mains et nettoyage

- Respectez les mesures d'hygiène des mains avant et après chaque activité ou de rentrer dans une pièce, et encouragez les autres à le faire. Évitez de vous toucher le visage.
- Fournissez du désinfectant pour les mains à base d'alcool ou mettez en place des stations de lavage de mains à tous les endroits stratégiques.
- Restreindre les coutumes qui encouragent les contacts entre personnes (p. ex. poignées de main, tapes dans la main, poing-à-poing, buste contre buste, caucus).
- Nettoyez et désinfectez régulièrement les surfaces et l'équipement (p. ex. entre chaque utilisation et à la fin des parties).
- Pour l'équipement spécialisé, contactez le fabricant pour connaître la meilleure façon de le nettoyer et le désinfecter.
- Réduire les points de contact comme les clés et les casiers.
- Les fontaines à boire doivent être uniquement utilisées pour remplir les bouteilles d'eau; il ne faut pas y boire directement.

Équipement et articles personnels

- Retirez l'équipement qui est difficile à nettoyer (p. ex. tapis de yoga, courroies, cordes, rouleaux en mousse).
- Encouragez les gens à amener leur propre équipement si possible (p. ex. tapis de yoga, ballon, raquette, serviettes).
- Limitez le partage d'équipement.
- L'équipement utilisé lors de parties doit être nettoyé et désinfecté fréquemment. S'il est partagé, l'équipement doit être nettoyé entre chaque utilisateur (p. ex. bâton de baseball).
- Les participants ne doivent pas partager leurs articles personnels (p. ex. bouteilles d'eau).

Considérations générales

Soyez COVIDavisé
SantePubliqueOttawa.ca/COVIDavise

Considérations générales

- **Veillez à respecter :**
 - Les lignes directrices et les exigences propres à l'installation
 - Les directives supplémentaires spécifiques à l'installation ou aux sports et activités
 - Les lignes directrices sanctionnées de l'organisation sportive (en supposant qu'elles respectent ou dépassent les exigences provinciales)
- **Encouragez les clients à venir préparés pour leur activité afin de limiter les contacts dans les aires communes comme les vestiaires.**

Communications

- Désignez une personne responsable de vérifier que les directives de la santé publique sont respectées pendant les activités.
- Veillez à ce que toutes les directives et exigences soient communiquées aux entraîneurs, bénévoles, participants, membres des familles et spectateurs (le cas échéant).
- Partagez un document explicatif de votre plan de reprise sécuritaire de vos sports et activités récréatives.

Communications

- Offrez de la formation aux employés et aux bénévoles.
- Installez des affiches sur le lavage de main, la distanciation physique et le port obligatoire du masque.
- Fournissez un **modèle d'exonération ou un avis de risque**.

Ressources

Trousse des entreprises – Ville d’Ottawa [Ottawa.ca/Business Toolkit](https://ottawa.ca/Business Toolkit)

[Trousse de réouverture des entreprises](#)

Santé publique Ottawa

- santepubliqueottawa.ca/travailCOVID19
- [santepubliqueottawa.ca Covid-19-information-for-workplaces](https://santepubliqueottawa.ca/Covid-19-information-for-workplaces)
- santepubliqueottawa.ca/masques
- [Recommandations sur les équipements de protection oculaire pour la pandémie de COVID-19](#)

[Liens à jour des recommandations de SPO](#)

- [Document d’orientation pour la réouverture des installations de conditionnement physique et la reprise de l’entraînement en groupe et personnalisé](#)
- [Document d’orientation pour la réouverture des installations sportives et récréatives](#)
- [Reprise des sports et des loisirs – Directives à l’intention des associations, des entraîneurs et des bénévoles](#)
- [Directives à l’intention des participants pour la reprise des sports et loisirs](#)
- [Considérations spécifiques aux sports et aux activités, à l’intention des organisateurs et exploitants d’installations](#)
- [Modèle d’un plan pour la reprise des sports organisés et loisirs](#)

Ressources

Conseil du sport d'Ottawa – Feuille de route du retour au jeu

<https://fr.ottawareturntoplayroadmap.ca/>

○ Feuille de route
○ du retour au jeu
● d'Ottawa

Gouvernement de l'Ontario

- <https://covid-19.ontario.ca/autoevaluation/>
- Ligne Info-Entreprises pour mettre fin à la propagation [1-888-444-3659](tel:1-888-444-3659)
- [Document d'orientation à l'intention des installations destinées aux sports et aux activités de conditionnement physique récréatives durant la pandémie de COVID-19](#)
- Protocoles de retour au jeu ontario.ca/fr/page/retour-au-jeu

Ressources

- [Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.](#)
Cours en ligne pour les employés : retour sécuritaire au travail dans le contexte de la pandémie de COVID-19.
- Santé publique Ontario.
 - [COVID-19 – Ce que nous savons jusqu'à présent sur... le port de masques en public](#)
 - [Nettoyage et désinfection des lieux publics – COVID-19](#)

Questions



En collaboration avec :

- Marcia Morris, directrice générale, Conseil du sport d'Ottawa
- Kelly Bean, gestionnaire de portefeuille, Sports à l'échelle de la ville (Ville d'Ottawa)